

NOTICE D'UTILISATION ROSTAING GANTS DE PROTECTION DE CATEGORIE III - PROTECTION CONTRE LES RISQUES MECANIQUES ET THERMIQUES

1 – Utilisation

Les gants sont essentiellement conçus pour protéger les mains contre les risques mécaniques et thermiques.

Le marquage CE apposé sur le gant signifie le respect des exigences essentielles du Règlement 2016/425 en termes d'innocuité, de confort, de solidité et de protection.

La référence du gant est indiquée au niveau du marquage de l'EPI.

Les gants ont fait l'objet d'une attestation « UE de type » qui peut être délivrée par l'un des organismes notifiés suivants :

CTC- 4, rue H. Frenkel 69367 Lyon cedex 07 organisme notifié N° 0075

IFTH – Avenue Guy de Collongue, 69134 ECULLY CEDEX organisme notifié N° 0072

SATRA Technology Europe Limited, Bracetown Business Park, Clonee, Dublin 15, D15 YN2P, Republic of Ireland, organisme notifié N° 2777.

Pour savoir quel est l'organisme notifié qui a délivré l'AET, se référer à la déclaration UE de conformité accessible via le site internet : www.rostaing.com

Le numéro de lot du produit en lien avec la déclaration de conformité correspondante figure sur l'étiquette du produit.

L'organisme en charge du suivi de production selon le module D du règlement est AFNOR Certification N°0333 - 11, rue Francis de Pressensé 93571 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX 93.

Il est nécessaire de consulter le marquage apposé sur le gant pour déterminer les risques contre lesquels va protéger l'EPI ainsi que les niveaux de performances associés, conformément aux pictogrammes dont la signification est explicitée ci-après.

Il est impératif que les gants soient utilisés pour les applications pour lesquelles ils sont prévus à savoir protéger les mains contre les risques mécaniques et thermiques.

Signification des pictogrammes présents sur le marquage de l'EPI :

<p>EN 388</p>  <p>ABCDEF</p>	<p>Protection contre les risques mécaniques</p> <p>A : Résistance à l'abrasion (sur 4 niveaux : 1 à 4) B : Résistance à la coupure (sur 5 niveaux : 1 à 5) C : Résistance à la déchirure (sur 4 niveaux : 1 à 4) D : Résistance à la perforation (sur 4 niveaux : 1 à 4) E : Résistance à la coupure selon l'ISO 13997 (sur 6 niveaux : A à F) F : Protection contre les chocs (essai facultatif sur 1 niveau identifié par la lettre P si l'exigence est satisfaite) : certains gants, en plus de la protection contre les risques mécaniques peuvent apporter une protection contre les chocs.</p>	<p>Avertissements</p>	<p>Un niveau élevé indique une bonne protection (0 : niveau 1 ou A non atteint, X : essai non effectué). Les niveaux de performance ne sont valables que sur la paume des gants excepté les extrémités (poignets, liserés, velcro...). En cas de protection contre les chocs, celle-ci ne s'applique pas aux doigts. La classification globale ne reflète pas nécessairement la performance de la couche la plus externe. Les essais ont été réalisés dans des conditions de laboratoire définies par des normes européennes harmonisées. Le port des gants est déconseillé lorsqu'il existe un risque de happement par des pièces de machine en mouvement. Si une protection contre les chocs est revendiquée, la protection ne s'applique que sur la zone métacarpo-phalangienne. En cas d'émoussage de la lame dans le cadre de l'essai de coupure « Coupe Test » les résultats de ces derniers essais n'ont qu'une portée indicative. Seul l'essai de résistance à la coupure selon l'ISO 13997 détermine la performance du produit.</p>
<p>EN 407</p>  <p>ABCDEF</p>	<p>Protection contre les risques thermiques (chaleur et/ou flamme)</p> <p>A : Résistance à la flamme (sur 4 niveaux : 1 à 4) B : Chaleur de contact (sur 4 niveaux : 1 à 4) C : Chaleur convective (sur 4 niveaux : 1 à 4) D : Chaleur radiante (sur 4 niveaux : 1 à 4) E : Petites projections de métal liquide (sur 4 niveaux : 1 à 4) F : Grosses projections de métal liquide (sur 4 niveaux : 1 à 4)</p>	<p>Avertissements</p>	<p>Un niveau élevé indique une bonne protection (0 : niveau 1 non atteint, X : essai non effectué). Les niveaux sont valables sur la paume sauf chaleur radiante et grosses projections valables uniquement sur le dos, chaleur convective et petites projections valables sur paume et dos, comportement au feu valable sur les doigts sur gant entier. Pour les gants comportant plusieurs couches de matériaux, les niveaux de performance ne s'appliquent qu'au gant entier toutes couches comprises. Dans le cas où le gant a un niveau 1 ou 2 au comportement au feu, il ne doit pas entrer en contact direct avec une flamme. Les essais ont été réalisés dans des conditions de laboratoire définies par des normes européennes harmonisées.</p>

Selon le marquage apposé sur l'EPI, celui-ci respecte les exigences des normes européennes harmonisées :

EN 420 : 2003 + A1 : 2009 gants de protection exigences générales et méthodes d'essai

EN 388 : 2016 + A1 : 2018 gants de protection contre les risques mécaniques

EN 407 : 2004 gants de protection contre les risques thermiques (chaleur et/ou feu)

2- Précautions d'emploi

- Ne pas utiliser ces gants pour manipuler des produits chimiques
- Avant toute utilisation, examiner les gants pour déceler le moindre défaut ou toute imperfection. Evitez de porter des gants endommagés, souillés ou usés.
- Il est nécessaire de porter un gant dont les dimensions sont adaptées à la main du porteur. Pour cela se référer à la taille inscrite sur le marquage apposé sur le gant. Les longueurs minimales fixées pour chaque taille selon la norme EN420:2003+A1:2009 sont reprises dans le tableau ci-après.

Taille	6	7	8	9	10	11	12
Longueur minimale du gant selon l'EN 420 :2003 + A1 : 2009 (mm)	220	230	240	250	260	270	280

Pour connaître la gamme de taille du modèle et la longueur exacte des gants veuillez-vous renseigner dans la fiche technique du produit disponible sur le site internet ou sur demande auprès du service technique Rostaing.

3- Constituant / Matières premières dangereuses

Pour connaître la composition des gants, merci de consulter la fiche technique du produit disponible sur notre site web www.rostaing.com ou sur demande auprès du service technique ROSTAING. Les gants en cuir sont susceptibles de contenir du Chrome dans la limite de 3 mg/kg et les gants en Latex peuvent contenir du latex de caoutchouc naturel. **Ces 2 substances sont susceptibles de provoquer des réactions allergiques pour les personnes sensibles** qui peuvent développer une irritation et/ou une allergie de contact. En présence d'une réaction allergique, il est impératif de consulter un médecin dans les plus brefs délais. Tous les autres gants ne contiennent pas de constituants dont on sait qu'ils présentent une cause potentielle d'allergies chez les sujets sensibilisés.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le service technique ROSTAING.

4-Instructions d'entretien

- Stockage : tenir les gants dans leur conditionnement d'origine, à l'abri de la lumière et de l'humidité. Gardez-les à l'abri de toute exposition à l'ozone ou à une flamme nue. Les performances de conception ne peuvent être affectées de manière significative par le vieillissement lorsqu'elles sont stockées dans des conditions appropriées (humidité, température, propreté, ventilation, éclairage).
- Entretien : si les gants portent des pictogrammes d'entretien sur l'étiquette intérieure alors les performances de ces gants ne seront pas diminuées après entretien selon le cycle de lavage indiqué préconisé. Si les gants ne portent pas de pictogrammes d'entretien sur l'étiquette intérieur les niveaux de performances sont réalisés sur des EPI à l'état neuf. Rostaing décline toute responsabilité en cas d'entretien ou lavage non prévu.
- Vieillessement : Les EPI en cuirs et/ou textile stockés dans leurs emballages d'origine à l'abri de l'humidité et de la lumière ne s'altère pas dans le temps. Après utilisation, examiner les gants pour déceler le moindre défaut ou toute imperfection. Écarter les gants qui ont des déchirures, des trous, des coutures échappées.

5- Elimination

Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou d'autres matières dangereuses. Il vous est instamment demandé de les éliminer en vertu de la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

ROSTAING SA Ets – 17 avenue Charles de Gaulle – 01800 VILLIEU

Tel +33(0)474 460 710 – Fax +33(0)474 613 443 – www.rostaing.com

Notice n° R30 indice 1119 code 2484